

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Description .1 Des travaux de Quai divers, qui ne sont pas compris dans ces devis, pourrait être demandés. L'étendue des travaux sera fournie par le Représentant Ministériel. L'Entrepreneur fera une évaluation des travaux et soumettra une cotation écrite pour l'étendue des travaux.
- 1.2 Mesurage aux fins de paiement .1 Un montant d'argent a été mis en inclus dans le bordereau de prix pour les travaux compris dans cette section. Un prix raisonnable sera négocié entre le Représentant Ministériel et l'Entrepreneur pour l'étendue des travaux à être effectués.

PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1 Matériaux .1 Les produits s'applique à leur section respective.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

- 3.1 Généralités .1 L'Entrepreneur doit compléter les travaux compris dans cette section selon les normes et codes pertinent a tous travaux.